

**VU** la délibération n° 25 du Conseil Municipal du 16 juillet 2020, modifiée par délibérations n° 76 du 1<sup>er</sup> octobre 2020 et n° 10 du 22 février 2021, portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire, pour la durée du mandat, en application des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

**VU** les articles R2123-4 à R2123-6 du Code de la Commande Publique,

**CONSIDERANT** la convention conclue entre le Pole Cyclisme Rhône-Alpes et l'Education Nationale de la Loire, pour l'organisation d'activités impliquant des personnes extérieures à l'Education Nationale pour des interventions régulières dans le cadre scolaire,

**CONSIDERANT** le souhait de la Commune de mettre en place une activité de cyclisme pour les enfants des classes de CM1 et CM2 dans les écoles primaires d'Andrézieux-Bouthéon,

**CONSIDERANT** l'offre proposée par l'association Pôle Cyclisme Rhône-Alpes pour animer ces interventions,

**Le Maire de la Ville d'ANDREZIEUX-BOUTHEON,**

## DECIDE

**Article 1 :** La Commune sollicite le Pôle Cyclisme Rhône-Alpes pour l'organisation d'une activité de cyclisme dans les 6 classes du CM1 au CM2 d'Andrézieux-Bouthéon pour l'année scolaire 2023/2024. Ces interventions se dérouleront sur les Bords de Loire et aux Essarts à raison d'1h30 par semaine, par classe, sur un trimestre. L'Association organisera également une sortie en fin d'année scolaire.

**Article 2 :** La Ville accepte de prendre en charge les interventions de l'association Pôle Cyclisme Rhône-Alpes pour un montant total de **5 805 €**.

**Article 3 :** Une convention fixant les conditions détaillées de ces interventions, sera rédigée et signée par Monsieur le Maire et Monsieur le Président du Conseil d'Administration du Pole Cyclisme Rhône Alpes.

**Article 4 :** Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Loire,
- Madame la Comptable Publique du SGC Loire Sud,
- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Monsieur le Président du Conseil d'Administration du Pole Cyclisme Rhône Alpes,

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 24 août 2023

**Pour le Maire,  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint,  
Marc MONTEUX**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20230824-2023-076-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/08/2023

Publication : 24/08/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

